

Zeitschrift:	Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber:	Schweizer Hotelier-Verein
Band:	9 (1900)
Heft:	25
Rubrik:	[Rupture de contrat ; Falsification de certificats ; Autres délits]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

11^e Société féminine suisse d'utilité publique. Nous avons reçu récemment de cette société une pétition demandant à notre association d'intervenir pour faciliter aux jeunes filles l'apprentissage culinaire. Le comité et le conseil d'administration sont d'accord que tout ce qu'on peut faire pour le moment, c'est d'inviter les sociétaires à tenir compte autant que possible de cette demande dans la composition de leur personnel. M. Baur de Zurich fait un exposé complet de la situation telle qu'elle était il y a 20 ans et plus dans certaines villes d'Allemagne et d'Autriche, où le personnel des cuisines d'hôtel était en majorité féminin. Il recommande de ne pas perdre de vue cette question; s'il est prématûre de parler de la création d'une école professionnelle pour jeunes filles, l'époque n'est cependant pas éloignée où il faudra songer sérieusement à s'en occuper. M. Tschumi appuie l'auteur et l'assemblée se joint à cet avis en recommandant au comité d'examiner cette affaire de plus près.

12^e Imprevu. M. Hirsch de Vevey, en sa qualité de président du groupe de l'industrie hôtelière à l'exposition cantonale de Vevey en 1901, présente une demande de subvention à ce groupe. Il est donné lecture de l'exposé des motifs, et bien que la demande ait été présentée trop tard pour pouvoir être mise à l'ordre du jour, le conseil d'administration propose à l'assemblée de l'approuver en principe et de charger le comité soit le conseil d'administration de la liquider dans la limite de ses compétences, sous réserve que la commission du groupe présentera au préalable des informations détaillées sur la nature et l'étendue de son exposition. Cette proposition est approuvée par l'assemblée.

Il est ensuite donnée lecture d'une lettre par laquelle l'*"Union Ganymède"* annonce qu'elle s'est rendue acquéreur du bureau de placement de Mme Vve. Fehr à Genève, qu'elle compte diriger ce bureau dans le sens et d'après les principes des bureaux de sociétés et recommande ses services à MM. les patrons.

13^e Propositions individuelles.

a) M. Weber de Genève, prenant en considération la situation favorable des finances de la société, prie le comité de soumettre à une étude approfondie les propositions suivantes:

1^a La société se charge de l'assurance de tous les employés de ses membres contre la maladie et les accidents*).

2^a La société assiste les veuves et les orphelins nécessiteux de ses sociétaires, ainsi que les collègues qui ont "échoué".

3^a La société récompense les employés de ses membres qui se sont distingués par un séjour prolongé dans la même maison.

b) M. W. Hauser de Lucerne remercie la société de son appui bienveillant dans l'affaire du *"Swiss and Nice Times"*, à quoi M. Tschumi répond que cet appui a été accordé d'autant plus volontiers qu'il constituait une preuve palpable de la solidarité qui règne au sein de notre société.

c) Il est fait rapport sur un cas grave de rupture du contrat de la part d'un employé, et recommandation aux sociétaires de se montrer sévères et de communiquer tous les cas analogues au bureau central pour être publiés dans l'organe de la société; c'est le seul moyen pour les patrons d'obtenir satisfaction dans une certaine mesure.

d) M. Armleder de Genève propose de créer à l'école professionnelle d'Ouchy annuellement deux places gratuites pour sommelières indigentes recommandées par un sociétaire; l'une de ces places serait réservée à la Suisse romande, l'autre à la Suisse allemande et la caisse de la société aurait, le cas échéant, à en supporter les frais; M. Tschumi fait remarquer que le règlement de l'école prévoit l'admission à moitié prix d'élèves peu fortunés, mais jusqu'à présent il n'a été fait usage qu'une seule fois de cette faveur.

Le comité se réserve de soumettre toutes les propositions ci-dessus à un examen plus approfondi, et le président, après avoir remercié les assistants pour l'attention soutenue avec laquelle ils ont suivi les débats, lève le séance à mi-temps et demi.

S'il n'est pas élevé, dans les huit jours, d'objections contre le procès-verbal ci-dessus, il sera considéré comme adopté.

Le président: Le secrétaire:
J. Tschumi. O. Amsler.

Pour cause d'indisposition subite du Tracteur le compte-rendu de la fête ne paraîtra qu'au prochain numéro.
Réd.

* Remarque du secrétaire: Le conseil d'administration a été nommé par M. Berner de Lucerne d'une proposition analogue, mais tendant à restreindre l'accès à ceux des employés qui ne font partie de la Société dite Genévoise*, ni de celle de l'*"Union Helvétique"*, ces sociétés ayant déjà leur caisse de secours contre les maladies.

Diese Arth-Rigibahn beförderte im Mai dieses Jahres 5252 Personen (1899: 5670).

Baden. Die Gesamtzahl der Kurgäste betrug am 19. Juni 3750.

Der Gemmipass ist offen, ebenso das Hotel Wildstrubel auf der Gemmi.

Die Gotthardbahn beförderte im Mai 216,000 Personen (1899: 304,116).

Die Vitznau-Rigi-Bahn hat im Monat Mai 1900 6306 Personen befördert (1899: 7495).

Wengernalpbahn. Im Mai wurden 900 Personen befördert (1899: 711).

Kleine Chronik.

Mitteilungen für alle Kleine Chronik werden stets mit Dank entgegengenommen.

London. Der Ruhm, den die Franzosen mit ihrem Eiffelturm errungen, hat den englischen Nationalstolz nicht ruhen lassen, und im Wembley-Park zu London wird ein ähnliches Bauwerk, bislang noch nie gesehen, eine nationale Errichtung zum Preis des Wembley-Turns Verlassungsschein der Londoner *"Electrician"* erfährt jedoch jetzt, dass eine praktische Verwendung dem Turm zugedacht sei und man ihn als Leitungsmast für eine drahtlose telegraphische Verbindung zwischen London und Paris (Eiffelturm) benutzen will. Obwohl der *"Electrician"* kurzweg erklärt, Eiffeltürme für Marconi-Stationen zu bauen, sei ebenso nährisch wie ein Haus abzubrengen, um Schweinefleisch zu braten, verzeichnet er dennoch mit ziemlicher Bestimmtheit die Nachricht, dass demnächst ein 1000 Fuß hoher Eiffelturm errichtet werden soll, und dass eine dichte telegraphische Verbindung zwischen London und New-York herzustellen. Die englischen Fachleute halten die Verwirklichung einer derartigen Verbindung in absehbarer Zeit durchaus nicht für ausgeschlossen.